

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le 09/12/2025

Berger
Levraud

ID : 038-253804363-20251208-BS_2025_51-DE

Le 8 décembre 2025, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 2 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
Nombre de membres présents : 13 représentants 18 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2025/51

Objet : Convention avec Chartreuse Tourisme

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
REY Freddy	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	EYMERY Clémentine
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
GERIN Anne	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
GUIGUE Gilbert	BOUZON Elodie
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BREYTON Stéphanie à EYMERY Clémentine
	CHAVAND Christelle à PICHON-MARTIN Bertrand
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MOREL Véronique à PICHON-MARTIN Bertrand
	MONIN Michelle
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BOIX-NEVEU Arthur à ESCARON Dominique
	LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	POZO Jean-Christophe à WOLFF Corine
BAABAA Jimmy à ESCARON Dominique	
BONNARDON Pierre à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
HABFAST Claus à GUSMEROLI Stéphane	MOLLIERE Denis

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix): 27

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 1 (Bertrand PICHON-MARTIN)

Objet : Convention avec Chartreuse Tourisme

La charte du Parc, renouvelée en 2023, a pour objectif d'accroître la valeur ajoutée locale des filières économiques traditionnelles, dont la filière touristique (mesure phare 1.4.1) et de renforcer les dynamiques collectives et inter filières (mesure 1.4.2).

Depuis l'élaboration de sa charte constitutive, le Parc s'est toujours appuyé sur le dynamisme des acteurs locaux pour porter et partager le projet de territoire.

Sur le champ touristique, le Parc et l'association Chartreuse tourisme, tous deux garants de la cohérence et de la lisibilité de la Destination, sont liés par une convention depuis de nombreuses années.

PROPOSITION DE DECISION

Il s'agit de signer une convention entre le Parc et Chartreuse tourisme au titre de l'année 2026. Cette convention porte sur une participation financière de 50 000 € pour la mise en œuvre de plusieurs actions de Chartreuse tourisme et sur la mise à disposition de locaux.

Les opérations soutenues porteront sur : les relations presse, l'outil de commercialisation open system, la conception diffusion d'outils de communication print et numérique et une partie du poste d'animateur numérique.

Sous réserve de l'inscription des crédits au budget du syndicat mixte 2026,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver la convention d'objectifs avec Chartreuse Tourisme au titre de l'année 2026,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Ainsi fait et délibéré le 8 décembre 2025,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 09 DEC. 2025

